



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée 14 juin 2011 Français Original: anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Trente-quatrième session

Bonn, 6-16 juin 2011 Point 6 de l'ordre du jour

Recherche et observation systématique

Recherche et observation systématique

Projet de conclusions proposé par le Président

- L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note des renseignements communiqués avant sa trente-quatrième session pour préparer la réunion organisée au titre du dialogue sur l'évolution des activités de recherche en rapport avec les besoins de la Convention qui a lieu dans le contexte de la décision 9/CP.11 dénommé le dialogue sur la recherche) et l'atelier (FCCC/SBSTA/2010/MISC.12, FCCC/SBSTA/2011/MISC.1, FCCC/SBSTA/2011/ MISC.4 et FCCC/SBSTA/2011/INF.1) sur les données récentes de la recherche sur les changements climatiques et la gestion de l'incertitude, la diffusion de la science des changements climatiques et le renforcement des capacités de recherche dans les pays en développement.
- 2. Le SBSTA a pris note des progrès accomplis dans l'application de la décision 9/CP.11 en instaurant et en maintenant un dialogue sur la recherche dans le cadre du SBSTA, depuis sa vingt-sixième session¹.
- 3. Le SBSTA s'est félicité de la poursuite du dialogue sur la recherche au cours de sa trente-quatrième session et de l'atelier sur la recherche mentionné au paragraphe 1 ci-dessus, qui a été organisé par le secrétariat, sous la conduite du Président du SBSTA, les 2 et 3 juin 2011 à Bonn (Allemagne), et a remercié les gouvernements qui ont assuré un appui financier pour l'atelier.
- 4. Le SBSTA a remercié les programmes et les organismes régionaux et internationaux qui participent à la recherche sur les changements climatiques (ci-après dénommés les programmes et organismes de recherche), le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les institutions et organismes des Nations Unies et les experts scientifiques pour leur participation active et leurs contributions à l'atelier et au dialogue

Merci de recycler

¹ FCCC/SBSTA/2007/4, par. 44.

sur la recherche², et pour avoir transmis leurs connaissances et les résultats provenant de leurs activités de recherche. Il a aussi remercié les Parties d'avoir communiqué leurs observations sur leurs besoins de recherche et leurs priorités concernant l'information scientifique utile à l'élaboration des politiques, ainsi que sur leurs besoins en matière de diffusion et de renforcement des capacités de recherche.

- 5. Le SBSTA a pris note avec satisfaction de l'élargissement de la participation à d'autres organismes, programmes et institutions présents dans le domaine de la recherche sur les changements climatiques. Il a aussi pris note de ce que l'atelier a renforcé le dialogue sur la recherche entre les Parties et les programmes et organismes de recherche. Il a pris note en outre avec satisfaction de ce que les deux manifestations, en particulier l'atelier, avaient contribué à une meilleure communication entre la communauté scientifique et les responsables de l'élaboration des politiques, et à une meilleure prise en considération et une meilleure connaissance par les Parties des nouvelles données scientifiques, des problèmes connexes de diffusion de la recherche et de renforcement des capacités de recherche des pays en développement et d'autres questions abordées dans le cadre du dialogue sur la recherche.
- 6. Le SBSTA a pris note avec satisfaction du rapport sur l'atelier³, qui rendait compte de résultats scientifiques de besoins en matière de recherche et d'activités actuelles de la recherche internationale et régionale sur les changements climatiques. Il a estimé que ce rapport contenait de nouvelles données de recherche importantes, apparues depuis la publication du quatrième rapport d'évaluation du GIEC, qui intéressaient la Convention, notamment sur l'acidification des océans, l'évolution de la cryosphère, l'élévation du niveau de la mer et les scénarios d'émission.
- 7. Le SBSTA a constaté que le rapport de l'atelier:
- a) Contenait des informations émanant de certaines Parties sur les besoins de recherche intéressant l'élaboration des politiques, notamment sur le plan interdisciplinaire, ainsi que sur la nécessité de disposer d'observations continues de meilleure qualité pour étayer des recherches supplémentaires, en particulier dans les domaines où les données sont rares, et la nécessité de disposer sur le terrain de réseaux d'observation renforcés et durables pour la validation des données satellite;
- b) Avait examiné les bonnes pratiques, les difficultés et les besoins, et les enseignements qui se dégageaient en matière de diffusion de la science des changements climatiques, y compris les liens avec les connaissances locales et l'utilisation des langues locales, auprès de la communauté des utilisateurs, du grand public, des parties prenantes, y compris les groupes les plus vulnérables, et des responsables de l'élaboration des politiques;
- c) Avait dégagé les enseignements et les besoins futurs dans le domaine du renforcement des capacités pour la recherche et les activités connexes dans les pays en développement et souligné la nécessité d'améliorer la participation de ces pays à la recherche sur les changements climatiques.
- 8. Le SBSTA a souligné la nécessité d'améliorer la communication et l'interaction entre la communauté scientifique et les utilisateurs de l'information climatologique afin de soutenir la planification et les activités dans le domaine de l'adaptation et de l'atténuation.

2 GE.11-70271

Pour la liste des programmes et des organismes de recherche et des institutions et organismes des Nations Unies qui ont participé à l'atelier et au dialogue sur la recherche, voir http://unfccc.int/3461.php.

³ FCCC/SBSTA/2011/INF.6. Pour de plus amples renseignements sur l'atelier, y compris les exposés présentés, voir http://unfccc.int/6032.php.

- 9. Le SBSTA a souligné également la nécessité de continuer d'améliorer la pertinence du dialogue sur la recherche et de renforcer les liens avec les autres activités relevant du processus de la Convention. À cet égard, il a invité les programmes et organismes de recherche à continuer de l'informer de l'évolution de leurs activités de recherche en rapport avec les besoins de la Convention⁴.
- 10. Le SBSTA a souligné également l'intérêt de promouvoir la réalisation de travaux de recherche dans le cadre des activités menées au titre de l'article 6 de la Convention, en particulier dans les pays en développement.
- 11. Le SBSTA a souligné la nécessité de rendre plus accessibles les résultats de la recherche entreprise dans les pays en développement. Il a invité les programmes et organismes de recherche à rendre compte de la participation de scientifiques de pays en développement à la recherche sur les changements climatiques lorsqu'ils communiquent des renseignements dans le cadre du dialogue sur la recherche.
- 12. Le SBSTA a prié le secrétariat, sous réserve que des ressources soient disponibles, à continuer de soutenir le dialogue sur la recherche, notamment:
- a) En organisant de nouveaux ateliers, selon qu'il convient, en consultation périodique avec les programmes et organismes de recherche, et avec l'accord du SBSTA;
- b) En donnant une plus grande visibilité sur son site Web à l'information scientifique intéressant la Convention, notamment en communiquant un calendrier des principales réunions consacrées à la science et aux politiques, en collaboration avec les programmes et organismes de recherche et avec le GIEC.
- 13. Le SBSTA a invité les Parties à communiquer, pour le 19 septembre 2011 au plus tard, leurs observations sur le dialogue sur la recherche, y compris sur les activités en cours, les modalités connexes et les moyens de renforcer le dialogue. Il a demandé au secrétariat de rassembler ces communications dans un document de la série MISC, qu'il examinerait à sa trente-cinquième session. Il est convenu de reporter à sa trente-sixième session l'examen des questions relatives à l'observation systématique, y compris les questions relatives à la périodicité des contributions du Système mondial d'observation du climat à ses travaux.

GE.11-70271 3

⁴ FCCC/SBSTA/2007/4, par. 47, al. a-f.